

CLPA

Carte de localisation des phénomènes d'avalanche

La CLPA, Carte de Location des Phénomènes d'Avalanche (anciennement Carte de Localisation Probables des Avalanches) existe depuis 1970, bien que la signification de cet acronyme n'ait changé que dernièrement.

La CLPA est document informatif (se n'est donc pas une cartographie réglementaire), réalisée au 1/25 000 avec pour but d'inventorier les phénomènes passés identifiant pour chacun d'eux leur enveloppe maximum.

« Le cahier des charges des CLPA a été proposé par le Cemagref et la méthodologie d'élaboration par l'Institut géographique national (IGN). La CLPA s'appuie notamment sur l'enquête permanente sur les avalanches (EPA), qui est une opération de surveillance réalisée par des agents de l'Office national des forêts, sur environ 5 000 couloirs d'avalanche. La CLPA est également réalisée au moyen d'une étude de photographies aériennes d'été et d'une enquête auprès des habitants des zones concernées. Le service RTM, l'ONF, les services des pistes, les parcs nationaux et la DDE sont également systématiquement consultés.

Plus de 600 000 hectares ont ainsi été cartographiés dans les Alpes et les Pyrénées. La CLPA est un **document informatif** et non une cartographie réglementaire, ce qui ne l'empêche pas aujourd'hui d'être indispensable à la bonne gestion d'une route ou d'un domaine skiable, et à l'établissement de tout projet d'aménagement. » (Données [Prim.net](#))

